

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 91 (1940)  
**Heft:** 7

**Rubrik:** Chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

lange de sable et d'argile; la couche sise au-dessous est une glaise imperméable. Au moment où se produisit l'ouragan, le sol était saturé d'eau. Ces circonstances nous expliquent pourquoi les souches déracinées ont arraché une part aussi forte de terre, comprenant toute la couche supérieure du sol. Parmi les trous ainsi creusés dans le terrain, plusieurs étaient encore remplis d'eau à la date du 1<sup>er</sup> décembre suivant.

---

## CHRONIQUE.

---

### Cantons.

**Grisons.** *Extraits du rapport sur la gestion des forêts en 1939.* La mobilisation de l'armée en septembre dernier a, on le conçoit sans autre, eu ses répercussions dans les rangs des membres du personnel forestier supérieur. Pas moins de dix inspecteurs forestiers d'arrondissement ont été appelés sous les drapeaux. Aussi fallut-il faire appel aux services d'un ancien agent retraité, ainsi que de 3 ingénieurs forestiers sans place. Le personnel forestier fut très occupé à donner satisfaction aux nombreuses demandes de bois, émanant tant de l'armée que de la population civile.

La loi forestière de ce canton prévoit, pour les communes propriétaires de forêts, un « règlement forestier » (« Waldordnung »), qui doit être sanctionné par le gouvernement. Durant l'année écoulée, sept communes ont obtenu telle sanction pour la revision du règlement en cause.

En matière *d'aménagement*, il a été élaboré 7 plans de forêts, aménagées pour la première fois (1425 ha), et deux revisions (781 ha). De ces 9 travaux, deux seulement ont été exécutés par les inspecteurs d'arrondissement en cause, les autres par des aménagistes. — A la fin de 1939, l'aménagement des forêts publiques se présentait comme suit :

149 plans définitifs . . .	89.240 ha;	possibilité	163.885 m <sup>3</sup>
112 plans provisoires . . .	44.084 ha;	»	78.045 m <sup>3</sup>
3 programmes de plans . . .	3.118 ha;	»	4.370 m <sup>3</sup>
Total 264 plans	étendue 136.442 ha;	possibilité	246.300 m <sup>3</sup>

La possibilité moyenne des forêts publiques grisonnes ressort ainsi égale à 1,8 m<sup>3</sup> par ha, chiffre très faible, mais qui s'explique par le fait de la forte proportion de ces forêts sises dans les hautes régions.

Le rapport mentionne le fait qu'à la réunion annuelle, à Samaden, du personnel forestier supérieur, le sujet principal étudié fut celui de la conservation et de la régénération du mélèze, essence de haute importance pour le canton. La station fédérale de recherches forestières, à la demande de l'inspectorat forestier cantonal, a décidé d'étudier différents côtés de la question, spécialement les facteurs intervenant dans la régénération. A cet effet, elle a installé deux nouvelles placettes d'essai de grande étendue, l'une à Savognin, l'autre à Bevers.

*Dégâts aux forêts.* Ceux causés par insectes et champignons sont restés dans les limites ordinaires. La dernière épidémie causée par la *pyrale grise du mélèze* a, ainsi que nous l'avons noté déjà précédem-

ment, pris fin en 1938. Dans la Haute-Engadine, les suites indirectes de l'attaque du néfaste microlépidoptère se font remarquer sous différentes formes, soit : augmentation du dépérissement de mélèzes croissant dans des sols superficiels et de mauvaise qualité; proportion plus forte de tiges dont le sommet de la cime a séché; dépérissement de nombreux groupes de recrû naturel de l'arolle.

L'action destructive des vents a été exceptionnellement forte. L'ouragan du 15/16 mars a jeté à terre pas moins de 19.000 m<sup>3</sup> de bois. Des deux arrondissements touchés, ceux d'Ilanz et de Disentis, c'est le premier qui a été le plus durement touché (12.000 m<sup>3</sup>).

L'ouragan des 18/19 novembre causa plus de mal encore, puisqu'il renversa pas moins de 36.000 m<sup>3</sup>. Dans ce chiffre, les forêts de la seule commune de Jenaz comptent pour 14.000 m<sup>3</sup>.

*Rendement financier des forêts communales.* Si l'on tient compte du fait que le montant de la possibilité est très faible et que, d'autre part, les frais de vidange sont élevés, on peut admettre, à priori, que ce rendement compte parmi les plus faibles en Suisse. Il n'a pas dépassé 16,80 fr. par ha de sol boisé. Il y a eu cependant, comme on pouvait le supposer, amélioration si on le compare avec celui des exercices précédents; c'est ce que montrent les chiffres suivants :

Années	Bénéfice net		
	Total	Par m <sup>3</sup> exploité	Par ha de sol boisé
	Fr.	Fr.	Fr.
Moyenne 1925/30 . . . . .	2 411 360	9,80	21,50
„ 1931/35 . . . . .	1 231 080	6,10	10,80
„ 1936 (8 mois) . . . . .	564 254	4,65	4,85
1937 . . . . .	1 649 000	6,70	14,15
1938 . . . . .	1 847 890	6,75	15,75
1939 . . . . .	1 979 560	7,30	16,80

Terminons ce compte rendu par l'indication de l'étendue boisée du canton et de sa répartition entre les catégories de propriétaires, à fin 1939.

	Surface boisée	Sol improductif et agricole	Total
	ha		ha
Forêts domaniales . . . . .	590	48	638
„ communales et corporatives	117 426	28 398	145 824
„ appartenant à communes hors du canton . . . . .	428	187	615
Parc national . . . . .	4 142	749	4 891
Forêts particulières . . . . .	11 488	543	12 031
„ fédérales . . . . .	3	4	7
Total 1939	134 077	29 929	164 006
1938	133 158	29 697	162 855

**Vaud.** *Extrait du compte rendu pour 1939, du Département de l'agriculture, sur les forêts.*

Le *marché des bois* accusait déjà au début de 1939 une amélioration par rapport aux exercices précédents, cela malgré que l'exportation en France fût complètement arrêtée. L'excédent de la production ligneuse vaudoise put être expédié sans peine en Suisse allemande, les bois de feu aussi bien que les bois de service. Quant aux bois de râperie, ils ont facilement trouvé preneur, en quantité inusitée.

Les tâches nouvelles, provoquées par la mobilisation de l'armée, ont engagé le Conseil d'Etat à accepter l'offre de service de l'*Association forestière vaudoise* et à charger celle-ci de la direction de l'*Office cantonal de guerre pour le bois*, créé le 17 octobre 1939.

L'« Office de renseignements pour l'utilisation des bois de feu », à Rolle, dirigé par l'inspecteur forestier *Fr. Aubert*, continue son très utile activité. De nombreuses demandes de transformation et d'installation de chauffage au bois ont été liquidées, depuis le début de septembre 1939.

*Personnel forestier subalterne.* Sont décédés, durant l'exercice écoulé, les gardes forestiers de triage suivants : MM. *R. Loup*, à Montmagny, et *E. Henchoz*, à Château-d'Oex. Ils ont été remplacés : le premier, par son fils Sadi Loup et le second par J.-P. Pilet. Le service des forêts a adressé ses remerciements, pour les bons services rendus, à M. *A. Quiblier*, à Gilly, atteint par la limite d'âge; il a été remplacé, le 1<sup>er</sup> janvier 1940, par M. L. Mottier.

Le triage forestier des Planches-Montreux est devenu, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1939, triage communal; son titulaire est passé au rang de fonctionnaire communal permanent.

Un cours intercantonal de sylviculture pour gardes de triage a eu lieu, du 13 mars au 15 avril 1939, à Payerne. Il groupait 30 élèves, soit 16 Vaudois, 10 Valaisans, 2 Jurassiens bernois et 2 Fribourgeois. La seconde partie du cours, prévue pour l'automne 1939, à Bex, n'a pu avoir lieu, par suite de la mobilisation.

*Forêts cantonales.* La surface totale du sol forestier productif, à fin 1939, se répartissait comme suit :

7195 ha de futaie,  
259 ha de taillis composé,  
196 ha de taillis simple.

Les exploitations dans la futaie furent de 4,6 m<sup>3</sup> à l'hectare en produits principaux et de 0,4 m<sup>3</sup> en produits secondaires, soit, au total, 5 m<sup>3</sup> à l'hectare. Des 37.791 m<sup>3</sup> exploités, 62 % fournirent des bois de service (y compris 14 % de bois de râperie) et 38 % des bois de feu. Part des résineux : 68 %, des feuillus : 32 %.

Le *rendement net* total, y compris le budget extraordinaire, a été de 400.954 fr., soit de 52 fr. par hectare (1938 : 35,20 fr.). Total des versements au *Fonds de réserve des forêts cantonales* : 89.752,60 fr., tandis qu'il en a été extrait 25.301 fr. A la fin de 1939, son montant s'élevait à 142.155 fr. (1938 : 82.439 fr.).

*Forêts des Incurables.* L'étendue de ces forêts a bénéficié d'une augmentation de 2,67 ha, provenant de l'acquisition de trois parcelles aux Jœurs, rière Château-d'Oex, afin d'arrondir le domaine existant et de permettre la construction d'un chemin de dévestiture, sans empiéter sur des forêts privées. A fin 1939, la superficie totale de ces forêts atteignait 207 ha, dont 7 ha sont improductifs et 24 ha de sol à boiser. Leur produit net s'est élevé à 158 fr. par hectare de sol forestier productif. A noter que ces forêts sont gérées gratuitement par le personnel forestier de l'Etat.

*Forêts communales* (55.531 ha). Volume total des bois exploités : 228.491 m<sup>3</sup> (bois de service 45,6% ; bois de râperie 8,9% ; bois de feu 45,5%). Produit net par hectare : 58,26 fr. ; pour les communes dont les forêts sont gérées par un technicien, ce rendement a été de 65,88 fr. par hectare. En 1938, les chiffres correspondants furent 45,83 et 50,28 fr.

*Forêts particulières.* L'étendue des forêts de cette catégorie a diminué, en 1939, de 66 ha, à la suite d'acquisitions par l'Etat, les Incurables et des communes. A elle seule, la commune du Chenit en a acheté pas moins de 60 ha (Grand Croset). Aujourd'hui, les forêts particulières vaudoises comprennent : 22.319 ha de futaie, 1455 ha de taillis composé et 2527 ha de taillis simple. Total des exploitations durant l'exercice écoulé : 55.576 m<sup>3</sup>, dont 2700 m<sup>3</sup> de bois de râperie. Le rapport relève que la livraison de cet assortiment par les particuliers est un fait tout nouveau, ce dont il y a lieu de se réjouir. H. B.

---

## BIBLIOGRAPHIE.

---

*Tchédomir Yankovitch : Le reboisement et la correction des torrents dans le département des Basses-Alpes.* — Un volume de 158 pages in-8°, avec 8 planches hors texte. — Impr. Saint-Blaise à Paris, 1940.

L'auteur qui a présenté, sous ce titre, à l'université de Nancy, une thèse de doctorat, n'a pas la prétention de faire œuvre entièrement originale. On sait, en effet, que ce sujet a été, depuis longtemps déjà, étudié par de nombreux auteurs. Le célèbre *Alexandre Surell* lui a consacré, en 1841, son « Etude sur les torrents des Hautes-Alpes », livre devenu classique. Puis vint l'ouvrage, non moins connu, de *P. Demontzey*, paru en 1878 : « Traité pratique de reboisement et de gazonnement des montagnes ». Il faut citer enfin, parmi les ouvrages plus récents, ceux de *P. Mougin* sur les « Torrents de la Savoie » et « La restauration des Alpes » et de *E. Thiéry* sur « La Restauration des montagnes ».

Les travaux exécutés, dans les Alpes françaises, pour lutter contre les dégâts causés par les torrents sont connus des forestiers du monde entier. Ces dégâts avaient atteint, à un moment donné, une intensité si inquiétante que l'homme fut mis dans l'obligation d'essayer d'y mettre un frein. C'est la France qui, dans ce domaine, a donné l'exemple ; c'est chez elle que l'on est allé étudier les modèles à suivre dans ce genre d'activité.

Dans la première partie de son étude, l'auteur présente l'historique de toute la question en France, en commençant par la législation relative à ce domaine. Un chapitre est consacré aux causes de la formation et de l'existence des torrents (géologiques, météorologiques, biologiques et topogra-